

Saint-Brieuc le **26 NOV. 2021**

Monsieur le Président
Centre de Gestion des Côtes d'Armor
1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417 - 22194 Plérin Cedex

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du Pays de Saint Brieuc, devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) par arrêté préfectoral du 27 novembre 2014, est affilié au Centre de Gestion depuis sa création le 12 septembre 2002. Il a compétence, à ce jour, en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), de contractualisation avec l'Etat, la Région et l'Europe et de Destination touristique.

Les recompositions territoriales en Côtes d'Armor et les changements dans les politiques territoriales régionales et nationales en matière de contractualisation nous ont amenés à nous interroger sur le portage de ces missions. D'une manière plus large, l'évolution du contexte territorial a nécessité d'avoir une réflexion sur les coopérations dans leur ensemble.

Nous avons abouti à un accord politique visant à créer un syndicat mixte fermé dédié au SCOT, au SAGE et à la coordination du Plan de lutte contre les algues vertes en Baie de Saint-Brieuc. Les EPCI mutualiseront des moyens humains, en particulier pour la gestion des fonds européens. Enfin, le PETR devra être dissous.

Le calendrier prévisionnel de cette dissolution / création a été établi. Ainsi, Lamballe Terre et Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération se sont prononcées respectivement les 12 et 21 octobre pour créer le syndicat mixte au 1^{er} janvier 2022 et dissoudre le PETR. Un arrêté préfectoral devrait être pris en ce sens avant la fin d'année 2021.

En tant que Présidents des deux structures constitutives du futur syndicat mixte, nous demandons que ce dernier soit affilié volontairement au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, conformément à l'article 2 -2°-d) du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et ce par anticipation afin d'assurer une continuité administrative dans la transition entre ces deux entités et de permettre ainsi un accès à vos services sans discontinuité.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

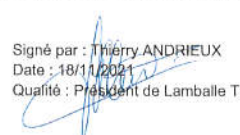
Nous vous prions d'agréer, **Monsieur Le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération



Ronan KERDRAON

Le Président de Lamballe Terre et Mer



Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 18/11/2021
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

Thierry ANDRIEUX